

**Volet B****Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe*****13166740***

MONITEUR BELGE

25 -10- 2013

BELGISCH STAATSBLADE

Greffier *Julie*
assumée

DÉPOSÉ AU GREFFE LE

17 -10- 2013

TRIBUNAL DE COMMERCE
DE TONLONAI

N° d'entreprise : 0540.902.286

Dénomination

(en entier) : **LMG HORSES**

(en abrégé) :

Forme juridique : Société Privée à Responsabilité Limitée

Siège : Houppe 7B - 7780 Flobecq

(adresse complète)

Objet(s) de l'acte : Constitution

Il semble que suivant un acte reçu par le notaire Peter De Baets à Koksijde le huit octobre deux mil treize, enregistré à Nieuwpoort le onze octobre suivant, volume 5/116, page 51, numéro 10, Reçu cinquante euro (50,00 EUR), Le receveur aî. (signé) Luc De Bergh, la constitution d'une société privée à responsabilité limitée "LMG HORSES", avec son siège à 7780 Flobecq, Houppe 7B:

1) que par

1/ Monsieur POGGEMÖLLER Matthias, né à Schotten (Allemagne) le dix-neuf avril mil neuf cent quatre-vingt, célibataire, demeurant à 9200 Dendermonde, Ouburg 132/0002

Numéro de carte d'identité : B148275816

Numéro national : 80.04.19-473.83.

2/ Madame PFEFFERLÉ Léonore, née à Genolier (Suisse) le vingt-et-un février mil neuf cent nonante-et-un, célibataire, demeurant à 9200 Dendermonde, Ouburg 132/0002

Numéro de carte d'identité : B148275917

Numéro national : 91.02.21-608.08

une société privée à responsabilité limitée a été constitué

2) que la société porte le nom "LMG HORSES"

3) que le siège social est établi à 7780 Flobecq, Houppe 7 B

4) que la société a été constitué pour une durée illimitée, à partir du dépôt de l'extrait de l'acte de constitution

5) que la société a comme objet

L'objectif de la société est pour son propre compte ou pour le compte de tiers ou en association avec des tiers, qui sont directement ou indirectement liés à la performance :

- Le commerce de gros et de détail, l'importation et l'exportation, l'achat et la vente, la location de chevaux; ainsi que la participation en tant qu'intermédiaire lors de l'achat et la vente.

- La maintenance et l'élevage de chevaux pour l'agriculture et / ou de sport (pour compte propre et celui de tiers) de former et préparer des chevaux afin de prendre part à des concours. La participation à des concours et sélections (quelle qu'en soit la nature) en Belgique et à l'étranger.

- Développer une entreprise chargée de l'entretien et du soin des animaux (animaux petits et grands) surtout des chevaux, pour leur propre compte et celui de tiers.

- La mise en place, l'acquisition et l'exploitation des installations pour les activités sportives et de loisirs liées aux chevaux, au sens le plus large du mot. La mise en place, l'acquisition et l'exploitation d'école d'équitation.

- Le fonctionnement des hippodromes et du manège, la location et mise à disposition des écuries, prés et boxes, l'entretien et l'alimentation des chevaux.

- La mise en place et l'organisation de concours de chevaux, l'aide à l'organisation d'événements organisés par des tiers.

- La mise en place et l'organisation de journées de démonstration et des ventes aux enchères de chevaux.

- Commerce de semence fraîche et congelée d'étalons nationaux et étrangers.

- Le fonctionnement d'une station de récolte de sperme et d'une station d'insémination artificielle, conformément à la législation nationale et européenne en vigueur.

- L'exploitation de ses propres étalons et ceux de tiers.

- L'élevage de ses propres juments.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 04/11/2013 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du **Volet B** : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature

- Mener des recherches de nature scientifique ou technique liées à la tenue, l'élevage et la formation du cheval de sport.
- Organiser des cours pratique/stages/formations (un ou plusieurs jours) et séminaires liés aux chevaux.
- Donner et / ou superviser des formations éducatifs liés aux chevaux.
- La préparation, la publication et la distribution de toutes sortes d'articles et d'écrits scientifiques et / ou d'information sous quelque forme que ce soit.
- Toutes les activités agricoles.
- La culture de tous les grands et les petits animaux et le commerce de ceux-ci.
- Donner des leçons aux cavaliers avec leur propre cheval ou celui d'un tiers et accompagner à des compétitions en Belgique et à l'étranger ou à d'autres occasions dans le sens le plus large du mot.
- Transport de chevaux en destination et provenance de concours, sélections ou autres occasions dans le sens le plus large du mot.
- La réalisation des études et des recherches, mener des études de marché, la promotion, le conseil, la prospection, le marketing, l'assistance et la consultation dans le domaine de la gestion liée aux chevaux.
- Le commerce de gros et de détail de biens d'équipement pour la pratique des sports équestres et agricoles, matériel agricole, la litière, les aliments et les additifs alimentaires qui favorisent la santé des animaux.
- Assurer la traduction.
- Ils peuvent participer ou qui sont intéressés, d'une manière différente de toutes sortes d'entreprises, des entreprises, des groupes ou des organisations, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays, ce qui dans la nature afin de contribuer à la réalisation de son objet, de nature directe ou indirecte, son commerce, sa promotion et son industrie.

La société a également comme objet: a) exclusivement en son propre nom et pour son propre compte: la construction, le développement et la gestion du patrimoine immobilier; toutes les opérations, oui ou non sous le système de la TVA, relatives aux biens immobiliers et aux droits immobiliers, tels que l'achat et la vente, la construction, la rénovation, l'aménagement et la décoration d'intérieur, la location ou la prise en location, l'échange, le lotissement et, en général, toutes les opérations qui sont liées directement ou indirectement à la gestion ou à l'exploitation de biens immobiliers ou de droits réels immobiliers; b) exclusivement en son propre nom et pour son propre compte: la construction, le développement et la gestion d'un patrimoine mobilier; toutes les opérations relatives à des biens et des droits mobiliers, de quelque nature que ce soit, tels que la vente et l'achat, la location et la prise en location, l'échange, en particulier la gestion et la valorisation de tous biens négociables, actions, obligations, fonds d'Etat; c) exclusivement en son propre nom et pour son propre compte: faire des emprunts et consentir des prêts, crédits, financements et la négociation de contrats de leasing, dans le cadre des buts décrits ci-dessus.

A cet effet, la société peut collaborer et prendre part, ou prendre un intérêt dans d'autres entreprises, directement ou indirectement, de quelque manière que ce soit.

La société peut donner caution tant pour ses propres engagements que pour les engagements de tiers, entre autres en donnant ses biens en hypothèque ou en gage, y compris son propre fonds de commerce.

La société peut d'une façon générale accomplir toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter la réalisation.

6) Le capital social est fixé à la somme de dix-huit mil six cent euros (18.600,00 EUR), représenté par cent quatre-vingt-six (186) parts sociales, sans mention de valeur.

Les parts sociales sont souscrites en espèces, comme suit :

- par monsieur Poggemöller, prénommé sub 1), à concurrence de nonante-trois parts sociales 93
- par madame Pfefferlé, prénommée sub 2), à concurrence de nonante-trois parts sociales 93

Total : cent quatre-vingt-six parts sociales :

Les souscripteurs déclarent et reconnaissent que chacune des parts sociales souscrite est libérée à concurrence plus d'un tiers (1/3), à savoir

- Quatre mil euros (4.000,00 EUR) par monsieur Poggemöller
- Quatre mil euros (4.000,00 EUR) par madame Pfefferlé.

De sorte que la société a dès à présent de ce chef à sa libre disposition une somme de six mil deux cent euros (8.000,00 EUR).

7) La société est administrée par un ou plusieurs gérants, personnes physiques ou personnes morales, associés ou non.

Chaque gérant - aussi lorsqu'il y en a plusieurs - représente la société vis-à-vis de tiers, ainsi qu'en justice, tant comme demandeur que comme défendeur.

Les fondateurs ont décidé de nommer à la fonction de premier gérant non statutaire, et ceci pour une durée illimitée :

- monsieur Poggemöller Matthias, prénommé,
- madame Pfefferlé Léonore, prénommée,

Leur mandat est non rémunéré, sauf décision contraire de l'assemblée générale.

8) L'assemblée générale des associés se réunit annuellement chaque troisième vendredi du mois de mars à seize heures.

La première assemblée générale se tiendra le troisième vendredi du mois de mars de l'an deux mille deux mil quinze.

9) L'exercice social commence le premier janvier pour se terminer le trente et un décembre de chaque année.

Réservé
au
Moniteur
belge

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 04/11/2013 - Annexes du Moniteur belge

Volet B - Suite

Le premier exercice social commence ce jour et prend fin le trente-et-un décembre deux mille quatorze

10) Sur le bénéfice net il est prélevé au moins un vingtième pour la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve atteint le dixième du capital social.

Il est décidé annuellement par l'assemblée générale, sur proposition des gérants, sur la destination à donner à l'excédent.

11) Les fondateurs décident de conférer tous pouvoirs à la SPRL FISKAPLUS, avec son siège social à 3473 Waanrode, Halensebaan 111, numéro d'entreprise 0881.351.601, qui tous, à cet effet, élisent domicile à la siège social, chacun agissant séparément, ainsi qu'à ses employés, préposés et mandataires, avec droit de substitution, afin d'assurer les formalités auprès du registre des personnes morales et, le cas échéant, auprès de l'Administration de la Taxe sur la Valeur Ajoutée, ainsi qu'à un guichet d'entreprise en vue d'assurer l'inscription/la modification des données dans la Banque Carrefour des Entreprises.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE

(signé) notaire Peter De Baets

Déposé en même temps:

-extrait de l'acte de constitution dd 08/10/2013

Mentionner sur la dernière page du Volet B : Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature